

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU  
MARDI 23 FEVRIER A 17H00**

**TOME I – ACTES COMMUNICABLES**

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-trois février, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BOHARS, légalement convoqué, s'est réuni à la salle municipale de Roz Valan, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Président

Etaient présents : Armel GOURVIL, Pascale ALBERT, Catherine PREMEL-CABIC, Arnaud BAUDOUIN, Chantal VAUTRIN, Geneviève LAURENT, Jacques RIOU, Philippe ABALAIN.

Absents excusés et représentés: Myriam BOUGARAN (pouvoir à Catherine PREMEL-CABIC), Maurice LUCAS, Yveline TREBAOL.

Assistait également à la réunion : Jean-René BOHIC, Trésorier municipal ;

A été élue secrétaire de séance : Catherine PREMEL-CABIC

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 15 février 2021.

La séance est ouverte à : 17H00

Monsieur le Président soumet le Procès-Verbal de la séance du 30 novembre 2020 à l'approbation du Conseil d'Administration. Celui-ci n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 (DELIB 2021/01)**

Rapporteur : Anne-Lise JACOLOT

En application des textes en vigueur en matière de comptabilité publique, Monsieur le Trésorier de Brest Municipal, Receveur Municipal, sollicite du Conseil d'Administration l'approbation de son Compte de Gestion 2020 pour le Budget du CCAS.

Après rapprochement du Compte de Gestion et du Compte Administratif, il apparaît que le Compte de Gestion présente des résultats concordants avec ceux de l'Ordonnateur. Le Receveur Municipal a bien repris, dans ses écritures, le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration, de déclarer que le Compte de Gestion du Budget du CCAS dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier de Brest Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil d'administration : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (DELIB 2021/02)**

Rapporteur : Pascale ALBERT

Il est fait lecture du Compte Administratif du Budget du CCAS de Bohars pour l'Exercice 2020.

Celui-ci s'établit, à la section de fonctionnement, à la somme 8 841.47 € en dépenses et à la somme de 12 841.28 € en recettes.

La balance générale fait apparaître un résultat global excédentaire de 3 999.81 €.

La Section d'Investissement n'enregistre aucun mouvement pour l'année 2020.

Monsieur Le Président, sorti de la salle, Madame Pascale ALBERT, Vice-Présidente, prend la présidence de l'Assemblée pour ce vote.

Elle invite le Conseil d'Administration à délibérer pour approuver le Compte Administratif du Budget du CCAS pour l'Exercice 2020, tel que décrit dans le document annexé.

**Décision du Conseil d'administration : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (DELIB 2021/03)**

Rapporteur : Armel GOURVIL

Il est donné lecture des propositions de crédits inscrites au Budget Primitif du CCAS pour l'exercice 2021.

Ce budget, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme 12 299.81 € en section de fonctionnement et à la somme de 500,00 € en section d'investissement, se décline comme suit :

### **1. Section de fonctionnement : 12 299.81 €**

Dépenses :

- Chap.011 - Charges à caractère général : 6 500,00 €
- Chap. 65 - Autres charges de gestion courante : 5 699.81 €
- Chap. 67 - Charges exceptionnelles : 100,00 €

Recettes :

- 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 3 999.81 €
- Chap. 70 – Produits des services du domaine : 1 000 €
- Chap. 74 – Dotations – subventions : 7 200,00 €
- Chap. 77 – Produits exceptionnels : 100,00 €

### **2. Section d'investissement : 500,00 €**

Dépenses :

- Chap. 27 – Autres immobilisations financières : 500,00 €

Recettes :

- Chap. 27 – Autres immobilisations financières : 500,00 €

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver le budget primitif du CCAS pour l'Exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé à la présente délibération,
- autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision du Conseil d'administration : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020-BUDGET DU CCAS (DELIB 2021/04)**

Rapporteur : Arnel GOURVIL

Le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur l'Affectation du Résultat de fonctionnement de l'Exercice 2020 du Budget du CCAS.

Les Résultats de l'Exercice 2020 du Budget du CCAS sont les suivants :

**→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

➤ Résultat de l'exercice : excédent :	3999.81 €
➤ Résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent : (ligne 002 du compte administratif)	/
➤ Résultat de clôture 2020 à affecter : excédent :	<b>3999.81 €</b>

**→ Solde d'exécution de la section d'investissement :**

La comptabilité M14 prévoit que l'Excédent de Fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la Section d'Investissement.

Au Compte Administratif 2020, le solde d'exécution de la Section d'Investissement est à zéro.

Il n'y a donc pas d'obligation d'affecter le Résultat de Fonctionnement en Section d'Investissement.

Il est proposé au Conseil D'Administration d'affecter le Résultat de Fonctionnement comme suit :

- Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la Section d'Investissement (compte 1068) : 0 €
- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : 0 €
- **TOTAL au 1068 : 0 €**
- **Report en fonctionnement (002) : 3999.81 €**

**Décision du Conseil d'administration : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**OBJET : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Le Don du Sang aura lieu le Samedi 29 Mai 2021 de 8h à 11h30 à la Salle Roz Valan. L'organisation de la manifestation sera gérée par l'EFS (Ecole Française du Sang) pour cause de crise sanitaire. Les prises de rendez-vous se feront en ligne.

Les membres du CCAS peuvent consulter le Rapport d'Activité 2019 du CCAS de la Ville de Brest.

Le Voyage des Séniors est reporté en 2022.

### Présentation du dispositif « Maintien A Domicile » et de la situation du CLIC en 2020.

Le Projet convention financière du dispositif « Maintien A Domicile » des personnes de 60 ans et plus a pour mission de développer des actions déjà entreprises auprès des personnes de 60 ans et plus résidant sur le territoire de la métropole. L'ensemble des missions de conseil et d'accompagnement sont assurées par l'opérateur qui sera gratuit pour les personnes de 60 ans et plus : Soliha<sup>1</sup>

La commune de Bohars versera une contribution de 2.26 % soit 1036.56 € à la métropole annuelle du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

**Pour rappel :** Le CLIC de niveau 1 est assuré à l'échelle des communes. Le niveau 1 propose un accueil personnalisé et gratuit. Il apporte une information actualisée et adaptée aux questions de vie quotidienne et d'accès aux droits des personnes âgées.

En 2018, la commune de Bohars a adhéré à la convention de partenariat pour la gestion des missions de niveau 2 des Centres Locaux d'Information et de la Coordination de la métropole brestoise.

Le CLIC de niveau 2 s'exerce au niveau de la coordination de la personne et des institutions intervenants auprès ces personnes..

En période de crise sanitaire, les coordinatrices du CLIC ont constaté des situations de plus en plus complexes à gérer auprès des personnes de plus de 80 ans. D'où une évolution : sur 11 dossiers traités en 2020, 9 nouveaux dossiers ont été créés.

### La Banque Alimentaire

Monsieur RIOU a soulevé le problème des quantités alimentaires à attribuer au bénéficiaire. La rectification des quantités attribuées au bénéficiaire sera effectuée de la Banque alimentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H00.

Le Secrétaire de séance,  
Catherine PREMEL-CABIC

Le Président,  
Armel GOURVIL

<sup>1</sup> Soliha intervient auprès des propriétaires privés. Il apporte des solutions à tous ceux qui en ont besoin. Il est un partenaire des collectivités territoriales pour accompagner la rénovation de logement au service des particuliers. Soliha propose une offre de service globale pour les logements :

- des conférences
- des ateliers aux séances gratuites ;
- une aide financière ou dispositifs fiscaux appropriés (subventions, primes et prêts sociaux pour vos travaux d'économies d'énergie)